

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 24 septembre 2024 à 19 h à la bibliothèque municipale sise au 1277 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	Simon Legault
Sont également présent.e.s	Luc Lafontaine, directeur général et greffier-trésorier par intérim Anne-Marie Charron, DGA et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance

1.1
Ouverture de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 19 h avec le quorum requis.

2024-09-1344 **2.**
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 24 septembre 2024

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024
- 2. Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 24 septembre 2024**
- 3. Administration**
 - 3.1 Avis de convocation
 - 3.2 Approbation de la soumission - achat d'une camionnette électrique - appel d'offres sur invitation
 - 3.3 Nomination des officiers de la patrouille municipale automne 2024 en vue de l'application de certains règlements municipaux
- 4. Période de questions**
- 5. Clôture et levée de la séance extraordinaire**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame Nancy Deschênes

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

3. Administration

3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2024-09-1345 3.2 Approbation de la soumission - achat d'une camionnette électrique - appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité par l'intermédiaire d'un appel d'offres sur invitation en vue d'acquérir une camionnette électrique pour le département de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission, laquelle s'énonce comme suit:

Soumissionnaire	montant taxes nettes
Alliance Ford inc. Mont-Tremblant	66 218,63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la soumission de l'entreprise Alliance Ford inc. Mont-Tremblant, datée du 16 septembre 2024, portant le numéro 46 611 pour un montant de 66 218,63 \$ taxes nettes;

QUE le conseil souhaite se prévaloir d'une garantie prolongée pare choc à pare choc, de 5 ans et 100 000 km, pour une dépense additionnelle de 2 750,00\$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : la dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 22.600.00.724 - Véhicules service/urbanisme

ET QU'elle soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans, en versements égaux.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2024-09-1346 **3.3 Nomination des officiers de la patrouille municipale automne 2024 en vue de l'application de certains règlements municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour les services de patrouille municipale à l'entreprise Groupe Canadien de Sécurité Privée (GCSP), pour la saison automnale 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que les officiers de l'entreprise Groupe Canadien de Sécurité Privée (GCSP) puissent délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application du règlement relatif au stationnement et à la circulation (2022-641) ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des employés attirés à la Municipalité pour le service de patrouilles municipales a été déposée auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame Luce Baillargeon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal nomme les employés de l'entreprise Groupe Canadien de Sécurité Privée (GCSP), notamment ceux ci-dessous inscrits, à titre de patrouilleur habile à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application du règlement suivant: Règlement no 2022-641 - règlement relatif au stationnement et à la circulation:

Prénom	Nom
Marc	Lambert
Lou	Borris
Luc	Renaud
Frédéric	Burns
Philippe	Giroux

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2024-09-1347 5.
Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 25 septembre 2024

Luc Lafontaine
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Steve Perreault
Maire

La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j'ai connaissance, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Luc Lafontaine, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 25 septembre 2024.

Luc Lafontaine
Directeur général et greffier-trésorier par intérim